



santé
famille
retraite
services

PLAN D'APUREMENT:
COTISATIONS DES EXPLOITANTS

Afin d'étudier votre dossier, merci de nous retourner, dès réception, ce document dûment complété (par courrier ou par mail à contactprectx.blf@bcl.msa.fr).

Les échéances devant être réglées par prélèvement bancaire, veuillez **obligatoirement joindre le mandat SEPA spécifique et un Relevé d'Identité Bancaire**.

Important : Les cotisations hors plan doivent être réglées aux échéances légales. L'accord d'un échéancier **ne suspend pas** l'application des majorations de retard : la MSA est tenue de les calculer conformément à la réglementation en vigueur. **Vous recevrez néanmoins les rappels et mises en demeure à titre conservatoire liés aux validités concernées par votre plan de paiement.**

Tout retard de paiement aura pour conséquence la clôture de l'échéancier. La dette peut être réglée à tout moment par anticipation.

Rappel : si les cotisations visées par votre demande d'échéancier font actuellement l'objet d'un prélèvement, il vous appartient de faire la demande de rejet de ce prélèvement auprès de votre établissement bancaire.

➔ **Demander :**

Numéro d'adhérent / Siret : _____ Tél : _____

Nom / prénom ou Raison sociale : _____

Adresse : _____ Commune : _____

➔ **Nombre échéances demandées :** _____ mois ➔ **Montant de la dette :** _____ euros

Période(s) concernée(s) :

Dates et montants des échéances souhaitées :

Motif de la demande :

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués.

Fait à _____ le _____

Signature :